

Yves Bénot

## Haiti et la *Revue encyclopédique*

La *Revue encyclopédique*,<sup>1</sup> qui a commencé à paraître en janvier 1819 et a vécu jusqu'aux premiers mois de 1835, n'était pas seulement une publication périodique mensuelle, réunie en volumes chaque trimestre, mais le point de ralliement de tout un groupe d'opposants au régime de la Restauration, appartenant aux libéraux. Elle était dirigée par Marc-Antoine Jullien, celui-là même qui avait été à 17 ans l'envoyé spécial du Comité de Salut Public de l'an II dans l'ouest de la France et à Bordeaux; il n'était plus le jacobin robespierriste qu'il avait été au cœur de la Révolution.

Sa nouvelle revue, à bien des égards, s'inscrivait dans la lignée de la *Décade* ou *Revue philosophique, littéraire et politique* (1794-1807) dont un des fondateurs, Jean-Baptiste Say, se retrouve dans le nouveau groupe, ainsi que quelques autres survivants tels que l'érudit Langlès. Sont aussi présents un Guadet, qui est un neveu du député girondin, ou Coquerel, un neveu de Miss Helen Williams qui tenait salon sous la Révolution. Il convient de mentionner parmi les nombreux collaborateurs de la *Revue* une femme, Louise Swanton Belloc, le géographe Jomard, incidemment Adolphe Blanqui, l'économiste, Moreau de Jonnés, et, beaucoup plus fréquemment, Sismondi. Mais collaborent surtout deux illustres conventionnels, Grégoire<sup>2</sup> et Lanjuinais. Ils n'apparaissent dans la *Revue* qu'à partir de 1822, quand leur propre revue, la *Chronique religieuse*, ne peut plus paraître, mais, au moins pour ce qui concerne Grégoire, il est en contact avec Jullien dès le début et aide son entreprise autant qu'il le pouvait. La présence de Grégoire dans ce groupe est déjà le signe que les questions relatives à l'esclavage et à la traite des noirs, et, fatalement en ce temps, à Haïti devenu indépendant, n'y seront pas négligées. Notons que le groupe tient ses réunions sous la forme de dîners mensuels, dont la *Revue* ne

---

1 Elle sera ci-après désignée par la «Revue», sans plus.

2 Tout au moins jusque vers 1827, sa collaboration est attestée par une cinquantaine de notes signées G.

fera état que vers 1827, et auxquels sont invités des amis de passage à Paris tels que des parlementaires haïtiens ou des Indiens Osages des États-Unis.

Tout le groupe est partisan d'un régime parlementaire; même si certains, comme Grégoire, sont toujours profondément républicains, il s'accommoderait d'une monarchie constitutionnelle à l'anglaise. S'ils tiennent tous à ce que le parlement soit élu, il n'est pas évident que le suffrage universel rentre dans leurs exigences fondamentales. Ils insistent sur la liberté de la presse, étant admis qu'elle n'appelle pas à l'insurrection et à la violence politique. Ils croient aux vertus de l'éducation publique, et ils sont proches parents de la Société pour l'Enseignement mutuel, dont s'occupe Jomard. Ils ont une forte admiration pour le modèle constitutionnel américain; quand Sismondi lancera dans la *Revue* une vive attaque contre l'esclavagisme aux États-Unis, ses contradicteurs disposeront de toute latitude pour lui riposter, parfois même avec des arguments racistes. Mais Sismondi fait souvent figure de dissident par rapport aux tendances générales.

Libéraux sur le plan politique, les membres du groupe ne le sont pas moins sur le plan économique, et la présence de Jean-Baptiste Say est celle qui donne le ton, en dépit des tentatives de Sismondi pour le contredire parfois. La croyance au progrès assuré par la libre entreprise et la réduction au minimum du rôle de l'État est générale.<sup>3</sup> Le groupe est également intéressé par le progrès des connaissances, ou l'amélioration des techniques. Aussi la *Revue* donne-t-elle également des informations sur l'état de la presse, de l'enseignement, des sciences et techniques dans les divers pays du monde qu'elle peut atteindre par ses correspondants. Mais l'essentiel des contributions est constitué de comptes-rendus de livres, à travers lesquels les auteurs prennent position.

Comme jadis pour la *Décade*, l'antiesclavagisme est de règle, ainsi que la dénonciation sans cesse renouvelée de la traite des noirs, illicite depuis 1815 en ce qui concerne la France, mais toujours active. Néanmoins, l'abolition de l'esclavage n'est envisagée que sous une forme graduelle, il faut éviter les insurrections révolutionnaires. Il est vrai que le combat pour l'application effective de l'interdiction de la

---

3 Sauf pour Sismondi, qui engagera une vive polémique avec Say, que nous laissons en dehors de notre étude.

traite passe au premier plan en ces années, pour la *Revue*, comme pour la Société de la Morale Chrétienne, dont le secrétaire n'est autre que Coquerel, collaborateur de la *Revue*. D'ailleurs Jullien est également membre de cette Société. Quant à Haïti, c'est, à la date où la *Revue* entre en scène, l'un des problèmes clefs de la politique française, au dedans comme au dehors. Pour elle, qui affirme ne pas intervenir dans la «politique immédiate», mais tout de même dans les grands problèmes du point de vue des principes, Haïti va la concerner sur deux plans différents, celui du problème politique de ces années, mais aussi celui que l'on pourrait dire idéologique, face aux théories racialistes en plein essor. À cela s'ajoute, naturellement, le travail d'information.

À ses débuts, en 1814, le régime de Louis XVIII avait envisagé sérieusement de reconquérir ce qu'il appelait toujours Saint-Domingue, et avait adressé un véritable ultimatum aux dirigeants des deux États qui se partageaient alors Haïti: le roi Christophe au nord, qui fit arrêter et mettre à mort l'émissaire (un Espagnol du Saint-Domingue espagnol) et le président Pétion au sud, lequel entra en conversation avec un autre envoyé, Dauxion Lavaysse. Bien entendu, Pétion n'accepta pas l'ultimatum, mais suggéra qu'il pourrait indemniser les colons dépossédés si la France reconnaissait l'indépendance. À son retour en France au début de 1814, Dauxion Lavaysse transmet la proposition, qui lui paraissait raisonnable, mais fut aussitôt désavoué par le gouvernement. Les préparatifs d'intervention navale ne furent interrompus que par le retour de Napoléon de l'île d'Elbe.

Mais l'idée de l'indemnité avait été lancée et l'opinion française allait se mettre à en débattre jusque en 1825, bien que Pétion, auprès de qui une nouvelle tentative fut faite en 1817, eut fait savoir que sa proposition, ayant été rejetée, n'avait plus lieu d'être. On en était donc là en 1819; le gouvernement, très probablement, avait renoncé à une action militaire, mais en prenant soin de ne pas le dire publiquement. Le lobby des colons ne cessait en effet de faire campagne et pression en faveur d'une reconquête. Survivant de l'expédition Leclerc, après d'autres séjours à Saint-Domingue, le général Desfourneaux se déclarait volontaire pour recommencer...

Pour les libéraux cependant, la question haïtienne se compliquait du fait de l'existence de deux États. Tout naturellement, ils étaient plus favorables à la république de Pétion qu'à la monarchie de Christophe. Les avis n'en étaient pas moins très partagés parmi eux, et la

*Revue* le révèle dans ses deux premières années, avant que le soulèvement d'octobre 1820 n'eut mis fin au royaume du nord et à la vie de Christophe acculé au suicide. Grégoire cependant s'était trouvé en contact avec le royaume du fait de l'initiative de Christophe, qui lui avait fait écrire dès juin 1814 pour l'informer de son achat de 50 exemplaires de *De la littérature des nègres* (1808) et l'inviter à venir au Cap. Nous n'avons pas la réponse de l'ancien évêque de Blois, mais il est aisé de constater qu'il a par la suite reçu divers envois de livres et publications venant de chez Christophe, almanachs, codes et œuvres de Vastey, dont il a fait profiter les collaborateurs de la *Revue*, et pas seulement la *Chronique religieuse*.

Néanmoins, dans un texte rédigé sans doute vers 1819 et resté inédit jusqu'à une date récente,<sup>4</sup> Grégoire avait nettement pris position contre cet État qui manquait d'une bonne constitution, entendez républicaine. Cet écrit, dans lequel est réfuté un passage du livre de Civique de Gastine,<sup>5</sup> ami de Grégoire et ensuite destiné à être le correspondant de la *Revue* à Haïti s'il n'y était mort, a pu être connu dans un cercle restreint. Or dès ses premiers numéros, la *Revue*, dans une série d'articles sur la littérature haïtienne signé par Métral,<sup>6</sup> se trouve amenée à parler davantage du royaume que de la république, parce que c'est dans le nord que publie Vastey, écrivain politique prolifique et d'un grand talent, par ailleurs un des plus proches du roi Christophe (à la mort duquel il sera assassiné). En septembre 1819, la *Revue* publie une lettre sur le royaume du nord qui est une apologie du bon gouvernement de Christophe, on y salue le bon ordre qu'il fait régner partout, non moins que ses efforts pour développer l'éducation publique.

Mais, un an plus tard, la *Revue* donne un compte-rendu très favorable d'une brochure de Colombel, secrétaire du président Boyer, écrite en réponse à un texte de Vastey. Précisément en octobre 1820,

---

4 Intitulé: «Observations sur la constitution du nord de Haïti et sur les opinions qu'on s'est formées en France de ce gouvernement»; ce texte, conservé à la Bibliothèque de l'Arsenal, a été publié dans Bénot/Dorigny (2000 : 149-152).

5 Le livre de Civique de Gastine est l'*Histoire de la République d'Haïti, ou Saint-Domingue. L'esclavage et les colons*, Paris 1819.

6 Dans ses numéros de janvier, mars, juillet, août 1819 et mars 1820, Métral, qui y rend compte également de la revue de Port-au-Prince *L'Abeille haïtienne* dirigée par Milscent et Colombel, a probablement fait usage des textes dont disposait Grégoire, car tout ce qu'il a cité provient de copies faites par lui et conservées aujourd'hui dans le Fonds Montbret de la Bibliothèque municipale de Rouen.

Boyer répondait à une lettre bien antérieure de Jullien, et l'assurait de son soutien. Ce qui, concrètement, signifiait l'envoi d'informations et des publications qui paraissaient à Port-au-Prince.

Quoi qu'il en soit, toutes les divergences se sont trouvées aplanies par la réunification d'Haïti à la fin de 1820, et Jullien peut se réjouir dans la *Revue* des progrès accomplis l'année précédente, qu'il place en tête du numéro de janvier 1821,<sup>7</sup> comme il le fait chaque année. Par la suite, il aura seulement à regretter, en mars 1830, de n'avoir pas pu fournir autant de connaissances sur Haïti qu'il l'aurait souhaité, à cause du mauvais sort qui s'est abattu sur trois correspondants successifs: Civique de Gastine,<sup>8</sup> mort en 1822, Colombel mort dans un naufrage – qui emporta aussi les papiers de Billaud-Varenne –, le docteur Montègre,<sup>9</sup> lui aussi mort en Haïti après y avoir fondé un lycée français.

De toute façon, et dès le début, la *Revue* est impliquée dans le double débat concernant Haïti, la reconnaissance diplomatique du nouvel État et la question de savoir s'il faut ou non mettre en place une indemnisation des colons. Si sur le premier point elle est constamment pour la reconnaissance, elle est aussi d'accord pour l'indemnisation, du moins est-ce le cas de la plupart de ses collaborateurs. En 1819, le général Pamphile de Lacroix publie ses *Mémoires pour servir à l'histoire de la révolution de Saint-Domingue*,<sup>10</sup> qui n'est pas seulement une œuvre historique à laquelle ont concouru les colonels Vincent et Malenfant, mais une intervention polémique qui entend s'opposer à toute nouvelle tentative de reconquête.

Mais il avance aussi l'hypothèse d'une indemnisation à laquelle le gouvernement haïtien pourrait consentir en contrepartie d'une recon-

---

7 «La nation haïtienne vient d'acquérir une nouvelle garantie de sa force et de sa durée par la réunion de la partie de l'île qui formait un royaume où régnait Christophe à celle qui jouit des bienfaits d'un régime constitutionnel sous la présidence du général Boyer.» La préférence pour la république est manifeste.

8 On notera que dès 1820, ce jeune écrivain, ardemment révolutionnaire, avait lancé une pétition à la Chambre demandant l'abolition de l'esclavage, et pas uniquement de la traite, comme on le faisait à l'époque.

9 Jeune médecin et chercheur, Montègre était l'auteur d'un vigoureux pamphlet contre toute la politique de la Restauration, y compris à l'égard d'Haïti, publié dans les premiers jours de mars 1815, avant que l'on n'ait pu connaître à Paris le débarquement de Napoléon à Fréjus.

10 Rééditées avec présentation et notes de Pierre Pluchon (Lacroix 1995).

naissance pleine et entière. Or le compte-rendu, très favorable, qu'on lit dans la *Revue* en avril 1819 sous la plume d'Année, non seulement n'exprime aucune réserve, mais soutient vivement l'idée: «Faut-il donc renoncer à d'équitables indemnités, méconnaître de justes droits et laisser sans espoir des infortunés qui ont besoin de justice et de consolation? Non, sans doute [...]». Lanjuinais devait un peu plus tard rappeler devant la Chambre<sup>11</sup> que ces «infortunés» ne l'étaient pas tant que ça, qu'ils avaient bénéficié de secours et du moratoire de toutes leurs dettes, qu'en outre ils avaient coûté au pays les dépenses de l'expédition Leclerc entreprise uniquement pour eux... La *Revue* fera quelque référence au discours d'un de ses meilleurs collaborateurs, mais ne s'appesantira pas sur sa critique de l'indemnisation.

Une autre intervention, que la *Revue* mentionne en juin 1820, prend position contre l'indemnisation avec une vigueur particulière; c'est la pétition adressée à la Chambre le 19 mars précédent par le botaniste Morenas pour dénoncer la traite des noirs qui continue à Saint Louis du Sénégal, et dans laquelle il insère une protestation contre toute hypothèse d'indemnisation sous la forme d'une prosopopée placée dans la bouche des Haïtiens:

Vous prétendez, leur disent les Haïtiens, [...] réclamer 150 millions pour indemnité; est-ce comme salaire du mal que nous n'avons cessé de recevoir de vous? Eh! Bien, venez le prendre, cet or dont vous êtes si avides, vous le recevrez par la bouche de nos canons, et si vous débarquez jamais sur la terre de la liberté, nos torches incendiaires vous fraieront la route des nouveaux Thermopyles [...].

La *Revue* se garde bien d'insister, mais on retrouvera la même idée dans une lettre de Grégoire, en juin 1825, donc postérieure à l'ordonnance de Charles X de reconnaissance contre les 150 millions (17 avril), mais antérieure à l'acceptation par Boyer (7 juillet). Écrivant à l'avocat Frayssinaud, il emploie ces termes:

Les Haïtiens à qui on parle d'indemnités commencent à rétorquer ainsi la question: Nos pères et plusieurs d'entre nous, travaillant sous le fouet d'un gérant impitoyable pour le profit d'autrui, ont arrosé de leurs larmes et de leurs sueurs, de leur sang, la terre que nous habitons. Des indemnités, mais par qui?... Je ne vois pas trop ce qu'on peut leur répliquer.<sup>12</sup>

---

11 Séance du 20 juin 1820, édité ensuite en brochure.

12 Bibliothèque de l'Arsenal, Paris, ms. 15049.

Mais Grégoire ne s'est pas exprimé ainsi dans un écrit public. Du moins ces deux citations attestent-elles qu'il y avait bel et bien des opposants français à l'indemnisation. Mais la lecture de la *Revue* atteste aussi qu'ils sont restés très minoritaires.

En novembre 1823, c'est Coquerel qui marque son ralliement à l'indemnisation, dans un compte-rendu des premiers débats de la Chambre des Communes anglaise sur l'abolition de l'esclavage. Du secrétaire de la Société de la Morale Chrétienne, on aurait peut-être attendu plus de rigueur. Cependant en février 1825, rendant compte d'un Recueil de pièces diplomatiques sur les négociations engagées depuis 1821, publié à Port-au-Prince, Ferry, professeur à l'École Polytechnique, souligna que l'indépendance n'était pas ou plus un objet de négociation:

L'indépendance du peuple haïtien, comme celle de tout autre peuple, ne peut être contestée quant au droit, il ne s'agit donc que du fait... Quel pourrait donc être le but des négociations avec la France? Un traité de commerce et rien de plus [...].

L'article passe ensuite à la question de l'indemnité:

Quant à la question d'indemnité, ce n'est pas au tribunal de la France que cette cause devait être jugée; la France, c'est-à-dire les colons dont elle prend les intérêts, et les Haïtiens d'aujourd'hui doivent s'adresser à des arbitres impartiaux et qui ne soient pas de leur nation.

Suggestion plutôt singulière en un temps où il n'existe pas d'institutions internationales, et où les propositions de Kant n'ont pas eu d'écho en France. Mais le principe même de l'indemnité n'est pas remis en cause, alors qu'il aurait dû l'être si l'on était resté fidèle aux principes des Lumières. Ceux-ci proclamaient qu'un homme ne peut pas être la propriété d'un autre homme, et donc qu'il n'y a pas de droit à remboursement pour une propriété illicite. En novembre 1827, Degeorge écrit ainsi dans la *Revue*: «Il faut absolument reconnaître le principe que l'homme ne saurait avoir le droit de propriété sur un autre homme [...]». Et pourtant, les auteurs de la *Revue* n'ont pas appliqué ce même principe pour ce qui est de la reconnaissance d'Haïti. De ce point de vue, il y a déjà une certaine régression après la Révolution.

Il est vrai que la politique de Boyer ne portait pas ses alliés à faire preuve de rigueur. Quand il avait repris les négociations en 1821, il avait lui-même envisagé une indemnisation «raisonnable», qu'il n'avait pas chiffrée, alors qu'à Paris, on l'a vu par le texte de More-

nas, on l'avait déjà fait. Ce qu'il voulait, c'était une déclaration du gouvernement français reconnaissant sans ambages la pleine indépendance d'Haïti. Or Paris s'obstinait à vouloir limiter la souveraineté haïtienne. Lors des négociations de 1824 qui eurent lieu à Paris alors que Boyer offrait jusqu'à 80 millions, le gouvernement français prétendait encore garder la «souveraineté extérieure». Et l'ordonnance du 17 avril 1825 portée à Port-au-Prince par l'amiral Mackau se présentait comme un ultimatum. Boyer l'a cependant acceptée, après avoir d'abord dit non, en échange d'une explication écrite de Mackau selon laquelle Charles X n'entendait porter aucune atteinte à la pleine souveraineté d'Haïti. Ce document n'a cependant pas été rendu public par Boyer. Jullien et les siens en avaient-ils connaissance, on ne sait.

On constate simplement qu'en octobre 1825, la *Revue*, dans un compte-rendu des poèmes de circonstance publiés à cette occasion, qualifie l'événement d'«acte inattendu». En novembre, elle signale la brochure de Ternaux relative à l'emprunt de 30 millions pour Haïti (qui ne pourra en fait en utiliser que 24 pour régler la première annuité de 30 millions, le reste venant de Port-au-Prince), qui le présente comme une excellente affaire, et affirme qu'Haïti est largement en mesure de payer les 150 millions. Un texte que Métral reprend dans le numéro de décembre. Sur ce terrain, en somme, après l'acceptation de Boyer, c'est le soulagement. Haïti est reconnu, on ne discutera plus de l'indemnité puisqu'elle l'a acceptée. Et on fera en toute occasion l'éloge de Boyer. Tout au plus regrettera-t-on, dans ce numéro de mars 1827 où est signalé le nouveau Code Civil haïtien, ce fameux article constitutionnel présent depuis la proclamation de l'indépendance qui interdit la propriété aux blancs; on ne cessera d'en discuter tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle et jusqu'à l'occupation américaine.

La brochure de Jean-Baptiste Say publiée à Port au Prince et dont la *Revue* donne un compte-rendu, évidemment très favorable, en juillet 1822, ne fait pas exception: elle critique les négociants haïtiens, qui gênent l'activité des négociants étrangers déjà nombreux et influents à cette date, alors qu'elle loue la politique de Boyer. Sur la question du libéralisme dans les échanges extérieurs, il y a en effet accord, l'autoritarisme du président se manifestant plutôt à l'égard de la paysannerie; la condition de cette dernière n'est pas le souci dominant des collaborateurs de la *Revue*.



Il est cependant un point sur lequel les appréciations de Boyer et de la *Revue* diffèrent notablement. La *Revue*, certes, rend compte des démarches de Boyer aux États-Unis, alors qu'il tente d'organiser une émigration de noirs libres de ce pays vers Haïti.<sup>13</sup> Il critique en même temps l'action de la Société de Colonisation américaine qui est en train de jeter les bases de ce qui va devenir le Libéria. Boyer observe, à juste titre, que le rivage africain choisi n'est pas un désert, qu'il y a là des populations africaines établies depuis longtemps. Il est vrai qu'il les considère comme des «barbares» et juge que les noirs américains, déjà «civilisés», auraient tout intérêt à s'établir plutôt dans un pays civilisé comme Haïti. La *Revue* informe très fidèlement ses lecteurs des démarches entreprises au nom de Boyer par Granville, un ancien combattant des armées napoléoniennes rentré après 1815. Mais pour son compte, loin d'adopter cette position, elle est intéressée par les colonies qui se créent en Afrique et dans lesquelles elle voit l'avant-garde de la civilisation: le Libéria et surtout la Sierra Leone, devenue colonie de la Couronne anglaise en 1808.

Une suite de colonies civilisées sur la côte de l'Afrique ouvrirait d'immenses relations commerciales aux peuples maritimes des deux mondes et détruirait à jamais cet affreux trafic de chair humaine qui déshonore encore certaines nations.

C'est ce qu'on lit dans ce numéro d'octobre 1824, où l'on trouve aussi la lettre de Boyer à la Société de Colonisation américaine. La ligne générale de la *Revue* à cet égard est exprimée avec encore plus de force dans l'article liminaire de l'année 1825, qui est de la plume de Sismondi:

Nous ne parlerons point des colonies destinées à répandre la civilisation sur le vaste continent de l'Afrique et qui, du cap de Bonne Espérance et de Sierra Leone, porteront peu à peu dans l'intérieur la lumière et la vertu pour réparer les longs forfaits de l'Europe [...].

Ainsi les nouvelles conquêtes seraient-elles la réparation due pour les crimes de la traite et de l'esclavage des noirs – qui en 1825 sont encore assez loin d'appartenir au passé! On mesure les conséquences de ce retournement de vision de la part des abolitionnistes. D'autant plus que, nombre de textes l'attestent comme en passant, ils voient ce processus de «civilisation» (au sens actif du mot) comme l'échange des

---

13 Dans ses numéros d'octobre 1820, puis d'octobre et novembre 1824.

denrées que peut produire l'Afrique contre les productions de l'industrie européenne, matières premières contre produits finis. La *Revue* n'est donc pas anticolonialiste, même si, parfois, la colonisation est critiquée incidemment, mais surtout parce qu'elle est jugée trop coûteuse.

Haïti cependant n'est pas seulement un problème de la vie politique française et internationale. C'est aussi une donnée de fait essentielle pour réfuter tous ceux qui prétendent nier l'unité de l'espèce humaine, ceux qui dénigrent en bloc tout ce qui est noir. Les arguments de la propagande esclavagiste, toujours active à l'époque et encore longtemps après, étaient là-dessus brutaux et sans nuances. La *Revue* leur oppose en mai 1822 que le gouvernement haïtien «pourrait servir de modèle à ceux de la vieille Europe». Haïti est la preuve vivante que tous les êtres humains, noirs et mulâtres y compris, disposent des mêmes capacités intellectuelles, qu'ils participent tous de cette perfectibilité qui, pour les Lumières et pour les Idéologues, est constitutive de la condition humaine.

Outre Haïti, la Sierra Leone peut servir à le rappeler. C'est à son sujet que Coquerel, dans le numéro de juillet 1822, s'oppose à ceux qui parlent dans «les traités de physiologie» ou dans «certains ouvrages de politique» d'une «infériorité intellectuelle» des noirs, ou de «prépondérance des sens sur la pensée» chez eux. Mais «toutes les fois que les malheureux esclaves ont eu de la liberté, les qualités de l'intelligence leur sont venues avec elle»; et de renvoyer, en note, au livre de Grégoire *De la littérature des nègres*: «Partout où on les affranchit, ils ont montré un goût très prononcé pour une ingénieuse industrie [...] leur cœur s'est ouvert tout comme le nôtre aux sublimes impressions du beau et du juste. Voilà les faits.»

Dans la «revue des progrès des peuples dans les 25 dernières années» qui ouvre le numéro de janvier 1825, dont Sismondi est l'auteur, l'éloge vibrant d'Haïti est lancé comme un défi aux esclavagistes, mais aussi à ces savants physiologistes qui théorisent les doctrines racialistes à prétention scientifique. Il convient de citer ce passage exhaustivement:

La carrière parcourue par la nouvelle nation haïtienne, à Saint-Domingue, dans ce quart de siècle, est pour l'humanité entière, un plus beau sujet de triomphe. C'est là que les fils de l'Afrique ont prouvé qu'ils sont des hommes, qu'ils méritaient d'être libres, qu'ils savaient apprécier la

lumière et la vertu. Un crime effroyable des Européens transporta les Africains dans les îles de l'Amérique; une suite de crimes les y maintint dans l'esclavage et les rendit féroces; s'ils commirent aussi des crimes en brisant leurs chaînes, la responsabilité en pèse tout entière sur ceux qui les avaient forgées. Tant que l'esclavage dura à Saint-Domingue, l'immoralité et l'ignorance furent proportionnelles à la privation absolue de liberté [...] Depuis qu'Haïti est libre et que les nègres sont leurs propres maîtres, leur ardeur pour s'instruire l'a emporté encore sur leur ardeur pour s'affranchir. Un quart de siècle a suffi pour transformer ceux qu'on regardait comme un bétail à figure humaine en une nation civilisée, chez laquelle des écoles s'ouvrent de toutes parts, où la pensée fait des progrès rapides, où chaque année apporte dans les mœurs, en dépit du climat, une amélioration notable, où les crimes sont rares, où la justice est rendue avec promptitude et impartialité, où l'agriculture, l'industrie, le commerce prospèrent, où la population a doublé au milieu même des guerres terribles qui ont accompli et suivi l'émancipation. Voilà ce que des nègres ont su faire en vingt cinq ans.

Et de leur opposer la stagnation de la Turquie ottomane, pourtant peuplée de blancs.

Écrit avant l'acceptation de l'indemnité par Boyer, ce tableau ne paraît pas ressembler tout à fait à celui que tracera Schœlcher quelques années plus tard. Mais il serait superficiel de s'amuser à relever erreurs ou exagérations. D'ailleurs, on ne saurait s'attendre à ce qu'un libéral de ce temps essaye seulement de comparer les entreprises de Christophe à l'état présent d'Haïti.<sup>14</sup> L'essentiel, c'est qu'ici la Révolution haïtienne est d'abord appréhendée dans son contenu et sa signification universels. Elle proclame aux yeux du monde entier la pleine identité humaine de ces noirs que les «physiologistes» relèguent à un rang inférieur. Elle affirme l'égalité fondamentale de toutes les «variétés de l'espèce humaine» pour reprendre l'expression de Buffon. En s'appuyant sur le fait qu'est l'existence indépendante de la nouvelle république, ce texte postule l'égalité de droits qu'il faut reconnaître enfin aux noirs, et qui implique l'abolition complète de l'esclavage. Celui des noirs, parce qu'il est le plus visible et le plus atroce, mais aussi bien de tout esclavage et de tout esclavagisme. Par là, Sismondi

---

14 La *Revue* donnera cependant dans son numéro de septembre 1825 un tableau assez détaillé de l'état d'Haïti d'après le livre de Joseph Duclos: *Essay on the Civilization of Haïti*. Le traducteur en tire la conclusion que «la nation haïtienne a acquis la possibilité d'acquitter l'indemnité stipulée, en dernier lieu, au profit des anciens colons». Cependant, il apparaît que le déficit commercial atteint 20 millions, alors que les recettes budgétaires sont de l'ordre de 7 millions de gourdes, soit 35 millions de francs.

souligne qu'Haïti n'est pas simplement une exceptionnelle victoire d'esclaves insurgés, mais quelque chose qui interpelle la conscience universelle, sur le même plan que la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. C'est aussi en fonction du climat idéologique en France – et plus généralement en Europe et aux États-Unis – qu'Haïti revêt une haute signification, pour autant qu'on invoque cette réalité contre les théories racialistes en pleine expansion.

Cette démarche de Sismondi était d'autant plus urgente que la *Revue* ne s'est pas toujours aussi rigoureusement dressée contre ces théorisations que peut le faire Grégoire dans *De la noblesse de la peau*<sup>15</sup> vers la même date. Il est symptomatique que le seul article de Benjamin Constant publié ici, en février 1826, tout en s'élevant vigoureusement contre l'usage politique de la notion de races humaines, et de leur hiérarchisation, l'admette cependant sur le terrain de la science. Il s'agit du compte-rendu d'un livre d'un obscur philosophe d'alors, Dunoyer, intitulé *L'industrie et la morale considérées dans leurs rapports avec la liberté* (1825). Il avait été analysé une première fois dans ce même numéro par Garnier. Or celui-ci, après avoir exposé la thèse de Dunoyer d'un progrès humain toujours mené par la race blanche, ayant pour conséquence qu'elle est considérée comme le type et la source de l'espèce, que les races d'une autre couleur en sont des déviations ou des dégénérescences, qu'elles en diffèrent d'autant plus par l'intelligence qu'elles s'en écartent davantage par la couleur, riposte ainsi: «Or ceci est évidemment contredit par les faits; car les noirs d'Haïti sont aujourd'hui plus intelligents que les cuivrés de la Terre de Feu.»

Benjamin Constant est beaucoup plus hésitant. Selon lui, «le système de M. Dunoyer sur la différence des races» a «sa portion de vérité», il est prestige acquis des Cuvier, Lacépède, Geoffroy Saint Hilaire... Constant, qui à la Chambre combat la traite tolérée par le gouvernement de la Restauration, enchaîne aussitôt sur cet énoncé, en jugeant qu'il «faut écarter soigneusement [ce système] de la politique. Le pouvoir n'est que trop disposé à représenter ses propres excès capricieux et volontaires comme une suite des lois de la nature». À son

---

15 Cette œuvre de l'abbé Grégoire, de 1826, a été rééditée: *De la noblesse de la peau ou du préjugé des blancs contre la couleur des Africains et celle de leurs descendants noirs et sang-mêlés*, Grenoble, Million, 1996 et 2002.

tour il va invoquer l'exemple des noirs d'Haïti, «qui sont devenus des législateurs fort raisonnables, des guerriers assez disciplinés, des hommes d'état aussi habiles et aussi polis que nos diplomates [...]». Un peu avant, Constant, retrouvant l'inspiration des Lumières, avait objecté à Dunoyer que «toutes les races sont susceptibles de perfectionnement». La conclusion cependant mêle l'indécision face aux théories des races à la décision sur le terrain proprement politique:

Laissons les physiologistes s'occuper des différences primitives que la perfectibilité dont toute l'espèce est douée surmonte tôt ou tard; et gardons nous d'armer la politique de ce nouveau prétexte d'inégalité et d'oppression.

Certes, Constant a bien identifié le danger, qui deviendra bientôt réalité. Mais il n'en fait pas moins une grave concession en admettant que la science puisse fonctionner sur la base d'une théorie des races (et non plus des variétés) de l'espèce humaine.

D'autres dans la *Revue* se révèlent encore plus laxistes. Dans le numéro suivant, Paganel, rendant compte d'un article de Bory de Saint-Vincent dans le *Dictionnaire classique d'Histoire Naturelle*, ne trouve aucune objection à adresser à un auteur qui distingue pas moins de 15 races humaines...

Mais sur ce terrain, comme sur celui du combat pour la reconnaissance de l'indépendance, il faudrait sans doute retourner les interrogations habituelles. On est enclin à demander en quoi et comment les libéraux français ont pu aider la cause d'Haïti. Mais on doit surtout se demander en quoi et comment la victoire des esclaves et l'indépendance de leur nouvelle nation ont aidé la cause du progrès en France – et dans le monde. C. L. R. James (1984) a souligné que l'insurrection avait obligé la Révolution française à devenir enfin ce qu'elle était, par l'abolition de l'esclavage; de même, l'Haïti indépendante devint une première barrière contre le flot montant des théories raciales et des racismes tout court. Ce phare, selon l'expression de Grégoire, proclame à distance l'égalité et la fraternité universelles: la liberté, ils ne l'ont pas conquise pour eux seuls.

De toute façon, les libéraux français, certes incapables d'analyser les processus socio-économiques contrastés qui se déroulaient là-bas, avaient besoin de donner de ce pays une image s'accordant avec leur vision du progrès de l'espèce humaine dans son ensemble. Considérée dans le cadre de l'histoire mondiale, cette vision n'est pas fautive. Pro-

grès il y a eu, en effet; et il doit être une aide pour d'autres en d'autres zones de la terre. C'est en ce sens que la Révolution haïtienne, l'une des plus coûteuses en vies humaines qu'il y ait jamais eu, prend toute sa valeur d'universalité.

### **Bibliographie**

- Bénot, Yves/Dorigny, Marcel (dir.) (2000) : *Grégoire et la cause des Noirs, 1789-1831. Combats et projets*. Saint-Denis/Paris: Société Française d'Histoire d'Outre-Mer et Association pour l'Étude de la Colonisation Européenne.
- James, C. L. R. (1984 [1938]) : *Les Jacobins noirs. Toussaint-Louverture et la Révolution de Saint-Domingue*. Paris: Éditions Caribéennes.
- Lacroix, Pamphile de (1995 [1819]) : *La Révolution d'Haïti*. Édition présentée et annotée par Pierre Pluchon. Paris: Karthala.
- Revue encyclopédique, ou analyse raisonnée des productions les plus remarquables dans la politique, les sciences, l'industrie et les beaux-arts*. Paris: Bureau de la Revue Encyclopédique, 1 (1819) - 61 (1835).